

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant le déménagement entre la quincaillerie et le n°5 rue Rebours Mutel à FORGES-LES-EAUX le 26 mai 2023 de 12H00 à 18H00.
- Considérant la nécessité de réglementer le stationnement.

N°2023-084

Objet : Déménagement

26 mai 2023

Entre la quincaillerie et le
n°5 rue Rebours Mutel

ARRETE :

Article I :

Le déménagement est autorisé et le stationnement sera interdit à tout véhicule excepté pour le déménagement entre la quincaillerie et le n°5 rue Rebours Mutel à Forges-les-Eaux sur 4 places de stationnement le vendredi 26 mai 2023 de 12H00 à 18H00.

Article II :

La présente réglementation sera matérialisée par la pose de panneaux par la société de Déménagement.

Article III :

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,
Forges-Les-Eaux, le 19 Mai 2023

Publié électroniquement sur le site Internet

De Forges-les-Eaux : **22 MAI 2023**

Le Maire
Christine LESUEUR

